

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

Band: 2 (1908)

Heft: 5-6

Rubrik: Dans les organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sents, sans contester le fait, se bornent à dire : « Oh ! il n'y a pas eu beaucoup de coups de fusil ! »

Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, beaucoup d'indigènes de la région des cataractes s'en aillent sur la rive française, pour éviter la christianisation obligatoire des enfants et des adolescents !

J. Vandervelde.»

Le sort d'une veuve. — La veuve Giron, qui comparut en police correctionnelle, à Paris, sous la prévention d'abandon d'enfants dans un lieu solitaire, était une couturière de 35 ans, qui, mariée à un brave ouvrier, avait eu sept enfants. Son mari mourut après une maladie assez longue, qui avait épuisé les ressources du petit ménage. Impossible de faire de la couture avec sept petits enfants sur les bras ; donc, impossible de payer le propriétaire.

Expulsée, ne voulant pas mendier, ne sachant où aller, elle se réfugia dans les bois de Garches, où elle vécut en sauvage, pendant plusieurs mois, vivant de ce qu'elle trouvait. De ses sept enfants, cinq moururent à ce régime.

Elle résolut alors de demander un secours à l'Assistance publique ; on lui demanda son adresse : « A Garches, répondit-elle ». « Adressez-vous alors à la direction de Versailles, car Garches est en Seine-et-Oise. » A Versailles on l'éconduisit de même, en la renvoyant à Paris. Elle prit le parti — horriblement douloureux, mais très sage — d'abandonner ses deux enfants survivants dans un couloir de l'Assistance publique. Ainsi, ils ne moururent pas comme les cinq autres !

C'est pour ce fait qu'elle fut poursuivie. Les juges ne purent pas condamner cette mère malheureuse ; ils cherchèrent une subtilité pour l'acquitter.

Appel aux ouvrières à domicile

Femmes et jeunes filles qui travaillez à la maison pour des fabriques ou des magasins, si votre travail diffère, une chose cependant est la même pour toutes : le salaire que vous gagnez par un labeur assidu suffit à peine à vous procurer le nécessaire. Cela doit changer et cela changera. Mais pour qu'une amélioration de vos gains soit réalisable, il faut que vous y travailliez toutes selon vos forces.

Tout travail mérite son salaire. Pour vous aussi cette parole doit avoir toute sa valeur ; elle doit vous garder de vendre votre ouvrage trop bon marché et de vous contenter d'un salaire insuffisant. La justice la plus élémentaire exige que tout travail consciencieux vous donne les moyens de pourvoir à votre entretien ; c'est-à-dire, non seulement vous procure le pain de chaque jour et le logement, mais vous rende encore possible l'épargne pour les jours de maladie et de vieillesse.

Comme on le sait, tous les salaires se règlent toujours et partout d'après l'offre la plus basse ; il faut donc que chaque ouvrière insiste pour obtenir une plus haute estimation de son travail. Car tout abaissement de salaire nuit, non pas à elle seule, mais à toutes.

Chères ouvrières ! Pour pouvoir améliorer votre position, *il est indispensable que vous vous connaissiez et vous compreniez les unes les autres.* Comme les autres ouvriers ne sont arrivés à obtenir une élévation de salaire que lorsqu'ils ont pu s'entendre et établir ensemble leurs revendications, de même vous devrez aussi vous associer en vue d'une *action commune.*

Alliance féminine suisse.

DANS LES ORGANISATIONS

Mise à l'index. — L'attitude provocante du directeur Söllner, de la fabrique de chaussures de Fribourg (S. A.), son jeu continu avec des existences humaines et la revision annoncée des tarifs nous oblige à prononcer la mise à l'index de cette fabrique.

Ouvriers et ouvrières de toutes les branches de l'industrie de la chaussure, évitez cette maison ! Que personne ne trahisse ses frères et sœurs qui luttent, à Fribourg, pour leur bon droit.

*Comité central
de la Fédération suisse des ouvrier sur cuir.*

EDUCATION

« Il est bon, il est nécessaire, que toutes les femmes, les jeunes filles, dès l'âge de la puberté, alors qu'elles sont susceptibles d'être mères, apprennent le grand mystère de la maternité et le moyen de s'en préserver ; c'est un crime de laisser ignorer à une jeune fille quel est le danger de l'affolante caresse qui la fait femme, et comment, sans se priver d'amour, elle peut éviter la honte, le déshonneur.

On apprend aux filles une foule de choses inutiles. La première science que l'on met en elles, dès le bas-âge, c'est l'art, le grand art de la coquetterie. Etre jolie ! Plaire, pour trouver un amoureux, un mari, de bonne heure.

La jeune fille, à l'atelier, au bureau, en classe, souvent même chez elle, grâce aux imprudences des parents, voit et entend des choses qui lui donnent le désir inconscient de jouer à son tour le rôle actif auquel la convie l'entremetteuse nature.

Elle sait tout, excepté ! excepté ! la seule chose vraiment intéressante : se préserver de la maternité qui sera, pour elle, le déshonneur, son-